



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 30 octobre 2025

Objet de la délibération

AP/CP TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE : MISE A JOUR N°5-2025

Le trente octobre deux mille vingt-cinq à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt-trois octobre deux mille vingt-cinq, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , Laure LE MARÉCHAL , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jean-François LE CORFF , Stéphane LOHÉZIC , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Yves DOUAY , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT , Aline LE FUR , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Alain LARRIVÉ , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY pouvoir à Julien LE DOUSSAL , Valérie MAHÉ pouvoir à Philippe PERRONNO , Julian PONDAVEN pouvoir à Yves GUYOT , André HARTEREAU pouvoir à Yves DOUAY , Frédéric TOUSSAINT pouvoir à Lisenn LE CLOIREC , Peggy CACLIN pouvoir à Michèle DOLLÉ , Jacques KERZERHO pouvoir à Alain HASCOËT , Gwendal HENRY pouvoir à Claudine CORPART , Hilal SAFAK pouvoir à Michèle LE BAIL .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Joël TRÉCANT désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2025.10.028

Rapporteur : Yves GUYOT

En date du 30 juin, 2022 a été décidée la création de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement « travaux aménagement du centre-ville ».

Compte tenu de l'avancée des travaux et des sollicitations financières des entreprises il est proposé d'anticiper 80 000 € du crédit de paiement 2026. Par ailleurs, l'usage de la place rend nécessaire certaines adaptations (ajout d'équipements, bornes pour le marché, mobilier urbain) pour un montant estimé à 100 000 €.

En conséquence, il est proposé de mettre à jour l'Autorisation de Programme comme suit :

	Création de l'AP	Modification de l'AP	Modification de l'AP	Modification de l'AP	Modification de l'AP	Modification de l'AP	Total
	30/06/2022	30/03/2023	28/03/2024	24/10/2024	27/03/2025	30/10/2025	
AP	2 280 000 €		600 000 €			100 000 €	2 980 000 €
CP							
2022	80 000 €						80 000 €
2023	1 000 000 €	-800 000 €					200 000 €
2024	1 000 000 €	-300 000 €	-180 000 €	-150 000 €			370 000 €
2025	200 000 €	1 100 000 €	780 000 €	150 000 €	-480 000 €	180 000 €	1 930 000 €
2026					480 000 €	-80 000 €	400 000 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu la délibération en date du 30 juin 2022 créant l'Autorisation de Programme,

Vu les délibérations du 30 mars 2023, 28 mars 2024, 24 octobre 2024, 27 mars 2025 modifiant l'Autorisation de Programme,

Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 6 octobre 2025,

Vu l'avis de la Commission Ressources en date du 13 octobre 2025,

Vu le rapport présenté en séance,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ **APPROUVE** la mise à jour n°5 de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement relatifs à l'Autorisation de Programme « travaux d'aménagement du centre-ville ».

Délibération adoptée par 31 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 2(Michèle LE BAIL, Hilal SAFAK).

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,



Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr